

1. Pourquoi une AGE le 5 décembre 2020 ?
Par Bachar Kouatly, président de la FFE

Chères présidentes, chers présidents,

Lors de l'Assemblée générale du 31 octobre dernier, une question avait été posée quant à la prorogation du mandat du Comité directeur.

Malheureusement il n'y avait pas de quorum.

Nous sommes donc dans l'obligation de tenir à nouveau une Assemblée générale extraordinaire le 5 décembre prochain où la même question sera posée à tous les clubs. Cette Assemblée extraordinaire se tiendra en distanciel comme nous l'avons fait la dernière fois - puisque ça s'était passé de belle manière.

2. Prorogation du Comité directeur du 10 décembre au 3 avril ?
Par Bachar Kouatly, président de la FFE

La question posée est essentielle.

C'est-à-dire : « Est-ce que vous souhaitez que la Fédération continue à pouvoir gérer tout ce qui va se passer entre décembre et avril ? »

C'est la vraie question qui est posée à l'Assemblée générale extraordinaire et aux clubs.

C'est seulement le 3 avril qu'aura lieu l'élection et là se portera votre choix sur l'équipe que vous souhaiterez pour diriger la Fédération pour les quatre années à venir à partir du 3 avril 2021.

Je crois qu'il est important de replacer les choses : une Fédération a un Comité directeur. À quoi sert ce Comité directeur ? Il sert à prendre des décisions réglementaires, des décisions sportives qui engagent la Fédération pendant les quatre mois. Et c'est normal d'avoir une équipe parce que ce ne sont pas les salariés qui peuvent signer, ils n'ont pas pouvoir de signature.

Je crois que c'est quelque chose qu'il va falloir expliquer autour de vous pour que vous puissiez comprendre que si nous arrêtons la Fédération et qu'il y a un administrateur judiciaire qui est nommé, la Fédération va tout simplement s'arrêter. Et toutes les choses que nous faisons régulièrement avec le Comité directeur ne pourront plus se faire.

J'ai par ailleurs dit, lors de l'Assemblée générale du 31 octobre que je démissionnerai de mon poste de président afin de clarifier les choses. Qu'il soit clair que le mandat se terminant à ce moment-là, j'arrêterai mes fonctions.

J'ai aussi dit que je demanderai à Yves Marek qui est actuellement membre du Comité directeur et qui faisait partie d'une autre liste en 2016, de prendre l'intérim pendant les quatre mois. C'est un haut fonctionnaire qui connaît bien les Échecs, qui est un passionné et qui pourra gérer cette période.

3. Le championnat de France des Jeunes 2021 n'est pas encore finalisé

Par Bachar Kouatly, président de la FFE

Au moment où je vous parle, la question s'est posée au niveau de vos ligues. Dans plusieurs ligues, il y a eu une demande de prorogation qui a déjà été acceptée, je crois, dans une ou deux ligues.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il est clair que, derrière, si les ligues ne peuvent pas continuer, l'activité aussi s'arrête, ou bien elle est fortement pénalisée pendant la période.

C'est exactement la même chose au niveau de la Fédération. Donc pour votre information, pour le moment le championnat de France des Jeunes de 2021 n'est pas finalisé.

Il devait avoir lieu en avril 2020, on n'a pas pu.

On a reporté en août, ce n'était pas possible.

On a reporté en octobre et on vient de voir la deuxième vague...

Donc là, on espère pouvoir le faire en avril 2021 ou ultérieurement, mais pour le moment ce n'est pas finalisé.

S'il n'y a plus de Comité directeur, s'il y a un administrateur, ces engagements-là ne pourront pas être pris. Il n'est donc pas impossible qu'il n'y ait pas de championnat de France des Jeunes en 2021.

4. La situation financière serait aggravée par la nomination d'un administrateur judiciaire

Par Bachar Kouatly, président de la FFE

Si le 5 décembre vous votez contre la prorogation, il n'y aura plus de Comité directeur et donc plus de président par intérim qui représenterait la Fédération pendant les quatre mois. Il va être de toute façon amené à négocier avec l'Agence nationale du sport, le ministère des Sports : les conventions pluriannuelles ou triennales puisque c'est ce que fait la Fédération chaque année avec les ministères et les agences pour pouvoir continuer le travail.

Le Plan sportif fédéral qui a été lancé cette année a abouti à 278 000 € de subventions qui ont été distribuées sur des appels à projets avec des ligues, des comités, des clubs. Ce sont ces thèmes-là qui risquent d'être remis en cause s'il n'y a plus d'interlocuteur avec l'Agence nationale du sport et le ministère.

Ces points sont extrêmement importants à comprendre.

Par ailleurs on va avoir une situation qui va être difficile au niveau financier dans le prévisionnel que je vais présenter au Comité directeur le 28 novembre.

Dans le meilleur des cas, nous devrions être à - 100 000 €. Et dans le cas où nous ne pourrions pas organiser les championnats, nous pourrions être à - 190 000 €

Ces points-là sont à porter à votre connaissance parce que vous devez savoir exactement l'état de la Fédération.

S'il n'y a pas de prorogation, il y aura un administrateur judiciaire. Et s'ajouteront alors les dizaines de milliers d'euros supplémentaires sur ce prévisionnel - qui n'est déjà pas réjouissant !

Par contre il y a aussi les bonnes nouvelles.

Pour vous dire :

- En 2015 nos fonds propres étaient à – 99 000 €.
- En 2016 nous étions à – 41 000 €.
- En 2019 nous avons un résultat excédentaire de 50 000 € et des fonds propres qui étaient au-delà de 60 000 €.

C'est ce qui nous a permis de tenir cette année et c'est ce qui nous permettra d'amortir le choc que cette crise vient de produire.

Voilà en toute transparence tous les chiffres que vous devez avoir pour pouvoir voter en conscience comme vous le souhaiterez.

5. Réunion Zoom avec les clubs Par Johanna Basti, vice-présidente de la FFE

Bonjour à tous,

Je voulais apporter quelques précisions par rapport à ce que vient de nous expliquer Bachar.

Donc ne pas voter la prorogation, qu'est-ce que cela veut dire concrètement ?

Nous avons deux échéances importantes au mois de janvier et au mois de février : la signature de la convention pluriannuelle 2021 – 2023 avec le ministère des Sports et la gestion du Projet sportif fédéral 2021.

Donc en 2020 c'étaient 278 000 € qui avaient été rétribués sur l'ensemble des organes déconcentrés de la Fédération. S'il n'y a pas de dirigeant, on peut craindre un affaiblissement de la Fédération par rapport aux nouveaux montants qui nous seraient attribués.

Pour répondre à toutes vos questions nous organisons un Zoom le 26 novembre afin que vous ayez tous les éléments pour pouvoir voter le 5 décembre prochain lors de l'Assemblée générale, organisée en distanciel.

Vraiment, nous comptons sur vous pour vous mobiliser.

Pour que votre Fédération puisse continuer d'exister !

Merci à tous.